



## ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

### Conseil d'établissement – Rapport annuel 2010-2011

*Chers parents,*

*Vous trouverez, ci-joint, le rapport annuel 2010-2011 ainsi que toutes les recommandations du Conseil d'établissement de l'École secondaire Grande-Rivière (ESGR). Le conseil a siégé 11 fois cette année et ses activités témoignent bien de la vitalité de notre école. Nos deux représentants des élèves, François Côté et Alicia Mundo-Séguin, ont fourni une rétroaction importante de la part des élèves et ils ont permis de mieux orienter les décisions du conseil. Les représentants des enseignants et du personnel, Jessica Bertrand, Jean Bilodeau, Vincent Bourque, Nathalie Chrétien, Dominic Guénette, Marie Claude Labelle et Éric Labonté ont quant à eux apporté une analyse profonde des sujets en fournissant une vision à long terme. Les parents et représentants de la communauté, Marc Brosseau, Nicolas Côté, Clermont Desharnais, Bruno Émond, Lucie Joyal, Jean Malette, Richard Paiement, Michel Parent, Marc Périard et Sonia Pouliot ont fourni les balises essentielles pour dégager les attentes des parents face aux sujets débattus. Finalement, notre secrétaire Nathalie Brassard ainsi que notre directeur Stéphane Lacasse ont su être à l'écoute du groupe en fournissant une approche systématique et réfléchie par rapport aux enjeux.*

*Au-delà des affaires importantes que le conseil a accomplies cette année, je voudrais souligner une démarche essentielle que toute l'équipe professorale et de soutien a entreprise pour notre école: le projet éducatif 2010-2014. Étant le fruit d'un comité de membres du personnel qui s'est élargi ensuite à une réflexion de toute l'équipe, cette démarche a culminé les orientations de l'école sous une bannière « 1001 visages, 1001 projets, 1 fierté : Grande-rivière ».*

*En fait, cette bannière cristallise tout le processus et les valeurs guidant les actions pour «soutenir les élèves dans un projet de vie cohérent et harmonieux». Ce travail constitue la fondation qui permettra aux personnes de première ligne, les enseignants, le personnel professionnel et le personnel de soutien, de peaufiner dans les prochaines quatre années les outils nécessaires à la création de la réussite en favorisant un*

***apprentissage autonome et responsable de nos élèves. Au nom du conseil d'établissement, je voudrais lever bien haut mon chapeau à tout le personnel de l'école secondaire Grande-Rivière pour avoir réussi une telle démarche.***

***Bonne lecture du rapport annuel!***

***Marc Brosseau  
Président du conseil d'établissement ESGR***

## **A. Activités du Conseil**

***L'assemblée générale des parents a eu lieu le mardi 7 septembre 2010. 49 parents étaient présents. L'assemblée a élu quatre parents, M. Marc Périard, M. Jean Malette, M. Bruno Émond et M. Marc Brosseau qui s'ajoutent aux 3 membres qui poursuivent leur mandat. M. Jean Malette a été élu comme représentant au comité de parents de la CSPO avec comme substitut M. Marc Brosseau.***

Poste no	Nom du membre	Durée du mandat	Élection	Remarques
1	Marc Brosseau, président parent, substitut au comité de parents	2009-2011	2011	
2	Nicolas Côté, parent	2009-2011	2011	
3	Sonia Pouliot, parent	2009-2011	2011	
4	Clermont Desharnais, parent	2009-2011	2011	
5	Marc Périard, parent	2010-2012	2012	
6	Bruno Émond, parent	2010-2012	2012	
7	Jean Malette, parent et représentant au comité de parents	2010-2012	2012	Perte de qualité, remplacé par Mme Lucie Joyal
8	Jessica Bertrand, enseignante	2010-2011	2011	
9	Jean Bilodeau, enseignant	2010-2011	2011	
10	Marie-Claude Labelle, enseignante	2010-2011	2011	


11	Nathalie Chrétien, Enseignante	2010-2011	2011	
12	Vincent Bourque, Enseignant	2010-2011	2011	
13	Éric Labonté, Technicien en travaux pratiques	2010-2011	2011	
14	Dominic Guénette, AVSEC	2010-2011	2011	
15	Michel Parent, représentant de la communauté	2010-2011	2011	
16	Richard Paiement, représentant de la communauté	2010-2011	2011	
17	François Côté, élève	2010-2011	2011	
18	Alicia Mundo-Séguin, élève	2010-2011	2011	
	Stéphane Lacasse, directeur			
	Nathalie Brassard, secrétaire			

***Dates des rencontres :***

- 1) Le 28 septembre 2010 : Élection du président : Marc Brosseau (parent)
- 2) Le 25 octobre 2010
- 3) Le 29 novembre 2010
- 4) Le 13 décembre 2010
- 5) Le 31 janvier 2011
- 6) Le 21 février 2011
- 7) Le 28 mars 2011
- 8) Le 16 mai 2011
- 9) Le 30 mai 2011
- 10) Le 8 juin 2011 (séance ajournée du 16 mai)
- 11) Le 29 août 2011

**Les résolutions adoptées ou approuvées en cours de l'année :**

**Rencontre 1) Date : 28 septembre 2010**

1-	<b>a) Présence et quorum :</b>
	Le directeur, Monsieur Stéphane Lacasse, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 19h19.
	<b>b) Choix d'un président</b>
044-CÉ 20100928-01	<p>PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse souhaite la bienvenue à tous et invite les membres intéressés au poste de président du conseil d'établissement à poser leur candidature. Monsieur Marc Brosseau étant le seul candidat, il n'y aura donc pas lieu de procéder à l'élection;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 56 de la <i>loi sur l'instruction publique (LIP)</i> stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;</p>  <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Marc Périard et appuyé par Monsieur Nicolas Côté, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE CHOISIR Monsieur Marc Brosseau comme président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière pour l'année scolaire 2010-2011;</p> <p>DE MANDATER le directeur de l'école, Monsieur Stéphane Lacasse pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière pour l'année scolaire 2010-2011.</p>
	<b>c) Nomination des représentants de la communauté.</b>
044-CÉ 20100928-02	PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse informe les membres que Monsieur Michel Parent a manifesté son intérêt pour le poste de représentant de la communauté du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT que l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière doit comporter 2 membres de la communauté qui ne sont pas employés de l'école;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Michel Parent, président du Club Richelieu, a participé à notre conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la mission du Club Richelieu compatible avec celle de l'école secondaire Grande-Rivière;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean Malette et appuyé par Madame Jessica Bertrand, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER que Monsieur Michel Parent soit membre de notre conseil d'établissement à titre de représentant de la communauté.

## 8 a) Calendrier de travail du conseil d'établissement

044 - CÉ  
20100928-05

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier de travail proposé.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents, permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Monsieur Bruno Émond, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2010-2011, tel que proposé par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal (no 2) pour en faire partie intégrante;

En y apportant la modification suivante:

La séance proposée pour le 25 avril se tiendra le 26 avril.

DE MANDATER Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2010-2011 de l'école secondaire Grande-Rivière soit préparée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école et envoyé aux parents et à la commission scolaire.

## 8 b) Modifier les règles de régie interne du conseil d'établissement:

044 - CÉ  
20100928-06

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente le document précité aux membres et leur fait part de ses recommandations.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, doit établir ses règles de *Régie interne*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont procédé à une révision complète des règles en vigueur depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que dans cette révision, les membres du conseil d'établissement ont tenu compte des recommandations de changements faites par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que déposé, contient les recommandations de modifications souhaitées;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Monsieur Jean Malette, il est résolu à l'unanimité :

D'ABROGER les règles de *Régie interne* du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

En y apportant les modifications suivantes:

Le point 12 «Amendement» sera éliminé;

La dernière phrase du point 5 «Horaire et calendrier des rencontres» devra se lire comme suit : Le président du Ce peut avec l'assentiment des membres, décider de prolonger la rencontre.

D'ÉTABLIR les nouvelles règles de *Régie interne* du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière qui s'appliqueront à partir de 2010-2011, dont une copie est versée en annexe (no 3) au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'une copie bien présentée des règles de *Régie interne* du conseil d'établissement soit préparée. Cette copie neuve et actualisée devra être remise rapidement à tous les membres du conseil 2010-2011.



**8 c) Approuver la programmation des activités, proposée par le directeur :**

044 - CÉ  
20100329-07

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des activités proposées pour les mois d'octobre et novembre 2010.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Clermont Desharnais et appuyé par Monsieur Jean Bilodeau, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no 4) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

## 8 d) L'approbation de l'ajout d'une activité :

044 - CÉ  
20100928-08

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse propose aux membres de l'assemblée une procédure d'approbation pour l'ajout d'activités à la programmation déjà approuvée, entre deux séances du conseil, le cas échéant.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, nous propose d'ajouter des activités à la programmation déjà approuvée, entre deux séances du conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de cette nouvelle activité, conformément à l'article 91. 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean Malette et appuyé par Madame Sonia Pouliot, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** des ajouts à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur entre 2 séances si ce dernier a obtenu l'aval du président;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant les ajouts à la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

## 8 e) Dénonciation de conflits d'intérêt:

044 - CÉ  
20100928-09

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse explique et distribue aux membres le formulaire qu'ils doivent compléter concernant la dénonciation d'intérêts.

**CONSIDÉRANT** que l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, a remis dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Bruno Emond et appuyé par Monsieur Marc Périard, il est résolu à l'unanimité:

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour informer rapidement le président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière s'il apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts;

**D'INFORMER** les membres qu'ils doivent rapidement rencontrer Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts.

## 8 f) Utilisation des locaux proposée par le directeur

044 - CÉ  
20100928-10

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres du conseil le plan d'utilisation des locaux pour l'année scolaire 2010-2011. Plusieurs questions sont soulevées par les membres et le directeur donne les informations nécessaires.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose le directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition qui lui a été soumise par le directeur répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Labelle et appuyé par Monsieur Nicolas Côté il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** le plan d'utilisation des locaux de l'école que lui propose le directeur pour l'année scolaire 2010-2011, dont une copie est jointe (no 5) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

## 8 g) Campagne de financement - Rugby

044 - CÉ  
20100928-11

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse nous fait part d'une demande du club de Rugby qui propose une vente de t-shirts. Les fonds amassés seraient utilisés pour défrayer le coût du transport des membres de l'équipe et de l'équipement.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent une vente de t-shirts et que cette dernière ait comme objectif de permettre le transport de l'équipe et de l'équipement;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Clermont Desharnais et appuyé par Monsieur Jean Malette, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser sa campagne de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats des campagnes de financement;

Adoption du projet éducatif - Point 8 h) contenu à l'ordre du jour de la séance du 28 septembre 2010.

044 - CÉ  
201010-25-01

**PRÉAMBULE** Les membres ayant convenu de reporter l'adoption du projet éducatif lors de la dernière séance, le directeur, Monsieur Stéphane Lacasse, leur présente le projet éducatif modifié conformément aux recommandations du CE et en collaboration avec le personnel de l'école.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière doit adopter le projet éducatif de l'école;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *LIP*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

**CONSIDÉRANT** que le conseil s'est assuré que notre école répond bien aux attentes qui la concernent, dans le plan stratégique de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école, dans la préparation de ce projet (art. 74, 2<sup>e</sup> par.);



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean Malette et appuyé par Monsieur Clermont Desharnais, il est résolu à l'unanimité:

**D'ADOPTER**, conformément à l'article 74 de la *LIP*, le projet éducatif 2010-2014 de l'école secondaire Grande-Rivière, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal (no: 2) pour en faire partie intégrante.

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'il informe toutes les personnes intéressées par le projet éducatif 2010-2014 de notre école.

**8 a) Approuver la programmation des activités proposée par le directeur :**

044 - CÉ  
20101025-06

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Jean Malette, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités # 18 à 39 à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 3) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

## 8 c) Campagne de financement - Projet de voyages au PEI

044 - CÉ  
20101025-07

**PRÉAMBULE** Madame Chantal Gagné, directrice de la 2<sup>e</sup> secondaire et du PEI remet aux membres le cahier préparé par le comité voyage, nouveau projet au PEI, qui permettrait aux élèves de participer à des voyages en lien avec les aires d'interaction propres au PEI.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que les campagnes de financement organisées aient comme objectif de permettre la réalisation d'un voyage culturel en lien avec le développement des aires d'interaction du PEI;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'offre sera élargie à l'ensemble de l'école en ce qui concerne les voyages offerts pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire et ne se limitera pas aux élèves du PEI.





**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Jessica Bertrand et appuyée par Monsieur Bruno Émond, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

**D'APPROUVER** l'ajout des activités à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no :4) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui seront établis en fonction des sommes amassées lors des campagnes de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats des campagnes de financement;

## 8 e) Campagne de financement - sport interscolaire

044 - CÉ  
20101025-08

**PRÉAMBULE** Les équipes de sports interscolaires souhaitent pouvoir tenir des campagnes de financement en lien avec leurs besoins (transport, hébergement etc.) et demandent l'approbation du conseil.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** l'importance que l'école secondaire Grande-Rivière accorde aux sports interscolaires pour soutenir la persévérance;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants pour les élèves qui participent aux activités de nos équipes sportives;

**CONSIDÉRANT** que les campagnes de financement respecteront la politique sur les saines habitudes de vie;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Sonia Pouliotte et appuyée par Monsieur Clermont Desharnais, il est résolu à l'unanimité:

**D'ADOPTER** que chacune de nos équipes sportives interscolaires puisse tenir des campagnes de financement.

## 8 f) Campagne de financement - Danse-Ô-Thon

044 - CÉ  
20101025-08

**PRÉAMBULE** Certains élèves de 5<sup>e</sup> secondaire souhaitent organiser un Danse-Ô-Thon dans le cadre de leur cours d'entrepreneuriat, pour le financement d'activités pour les finissants et demande l'accord du CE.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que cette campagne de financement a pour but de financer certaines activités destinées aux élèves finissants;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet dans le cadre du cours d'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT** que la campagne de financement fait la promotion de l'activité physique;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Jessica Bertrand et appuyée par Monsieur Jean Malette, il est résolu à l'unanimité:

**D'ADOPTER** la tenue de cette campagne de financement.

**8 a) Approuver la programmation des activités proposée par le directeur :**

044 - CÉ  
20101129-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean Malette et appuyé par Nicolas Côté, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités # 40 à 51 à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

## 8 b) Campagne de financement - Stage de coopération internationale au Honduras

044 - CÉ  
20101025-04

**PRÉAMBULE** Madame Joannie St-Pierre et Madame Marie-Pier Maheu Bourassa présentent aux membres le projet de « stage de coopération internationale au Honduras ». Elles répondent aux nombreuses questions des membres et leur expliquent le processus de sélection et les modalités de ce stage.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que les campagnes de financement organisées aient comme objectif de permettre la réalisation d'un voyage de coopération internationale;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que ce projet sera réalisé en collaboration avec l'organisme d'initiation à la coopération internationale Mer et Monde;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Clermont Desharnais et appuyée par Monsieur Dominic Guénette, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

**D'APPROUVER** l'ajout des activités à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no :2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui seront établis en fonction des sommes amassées lors des campagnes de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats des campagnes de financement;

## 8 d) Appui du conseil d'établissement pour le projet de gestion des matières résiduelles.

044 - CÉ  
20101129-05

**PRÉAMBULE** Aux termes de la campagne de sensibilisation de la Ville de Gatineau afin d'encourager une meilleure gestion des matières résiduelles, l'école a obtenu le meilleur résultat parmi les projets étudiés par la ville et a reçu un montant de 1 000\$ pour aider à la réalisation du projet recyclage. Félicitation et remerciement à Éric Labonté qui chapeaute ce projet.

**CONSIDÉRANT** la présentation des tenants et des aboutissants de la consultation qui a été faite par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur de notre école;

**CONSIDÉRANT** le rôle important que joue l'école dans l'éducation des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens responsables en matière de consommation responsable, de développement durable et de protection de l'environnement (Réduire, recycler, réutiliser);

**CONSIDÉRANT** que la ville de Gatineau nous accordera une bourse de 1 000\$ pour mener à bien ce projet;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyée par Monsieur Bruno Emond, il est résolu à l'unanimité:

**DE SOUTENIR** la proposition soumise à la ville de Gatineau pour le projet de gestion des matières résiduelles à l'école secondaire Grande-Rivière.

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour qu'une copie de la présente résolution soient envoyée à la ville de Gatineau dans les délais requis.

5 a) Approuver la répartition du temps (maquette 2011-2012) :

044 - CÉ  
20101213-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres la maquette 2011-2012 (matières et répartition du temps alloué). Il décrit aux membres le processus de consultation qui a été fait en collaboration avec les enseignants afin d'élaborer la répartition du temps en tenant compte des objectifs contenus au projet éducatif. Il cède la parole à Monsieur Benoit Prud'homme, directeur de la programmation et de l'organisation scolaire. Celui-ci présente aux membres de façon détaillée la répartition du temps et répond aux interrogations des membres.

**CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que la proposition déposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, respecte les programmes d'enseignement, le *Régime pédagogique* et les encadrements de *l'entente nationale*;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 89.1 de la *LIP*, les représentants des parents considèrent qu'ils n'ont pas besoin de consulter l'ensemble des parents sur cette question reliée aux services éducatifs et qu'ils sont prêts à donner leur avis pour que le conseil d'établissement puisse approuver ou non le projet déposé par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean Malette et appuyé par Monsieur Bruno Émond, il est résolu à l'unanimité:



**D'APPROUVER** la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, telle que proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour l'année scolaire 2011-2012, dont une copie est jointe en annexe (no : 2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**8 a) Approuver la programmation des activités proposée par le directeur :**

044 - CÉ  
20110131-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées. Des changements seront apportés à la liste concernant certains coûts et groupes d'élèves.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Jessica Bertrand et appuyée par Monsieur Jean Malette, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités # 52 à 58 à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

## 8 b) Campagne de financement - Projet de voyages au Costa Rica au PEI.

044 - CÉ  
20110131-04

**PRÉAMBULE** Madame Annie Lavigne fait un bilan du taux de participation (inscriptions) aux différents voyages offerts. Deux voyages au Costa Rica seront organisés, soit un en novembre 2011 et un autre en mars 2012. Les élèves pourront participer aux campagnes de financement pour défrayer leur voyage.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que les campagnes de financement organisées aient comme objectif de permettre la réalisation d'un voyage de coopération internationale;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que ce projet sera réalisé en collaboration avec l'organisme d'initiation à la coopération internationale ARO InterNational;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé de Monsieur Clermont Desharnais, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

**D'APPROUVER** l'ajout des activités à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui seront établis en fonction des sommes amassées lors des campagnes de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats des campagnes de financement;

## 8 c) Campagne de financement - Campagne des cœurs en chocolat

044 - CÉ  
20110131-05

**PRÉAMBULE** Encore cette année, des cœurs en chocolat confectionnés par les jeunes du club « jeunes du monde » seront vendus à l'école au coût de 2,00\$ et distribués à leur destinataires le jour de la St-Valentin. Cette année, les élèves du club ont choisis de remettre les fonds amassés au centre alimentaire d'Aylmer.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que la campagne de financement organisée ait comme objectif de remettre les profits amassés au Centre alimentaire d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Sonia Pouliot et appuyée par Madame Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser la campagne de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats de la campagne de financement;

## 8 d) Cadre budgétaire.

044 - CÉ  
20110131-06

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse présente et explique à l'assemblée le document de travail du cadre budgétaire 2011-2012 de la commission scolaire et réponds aux questions des membres. Ce document devra être approuvé par le conseil des commissaires.

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique ;

**CONSIDÉRANT** la présentation du cadre budgétaire 2011-2012 effectuée par Stéphane Lacasse, le directeur de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;



Le vote est demandé suite à l'incertitude des membres à recommander le cadre budgétaire.

Au terme du vote, le résultat est le suivant :

Pour la recommandation = 10

Contre la recommandation = 1

Abstentions de vote = 3

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Bruno Emond et appuyé par Monsieur Nicolas Côté, il est résolu à la majorité:

**DE RECOMMANDER** le cadre budgétaire 2011-2012 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tel que présenté (ou avec les recommandations suivantes, dont copie se trouve en annexe de la présente).

DE MANDATER Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire une copie de la présente résolution au Conseil des Commissaires de la CSPO.

## 8 e) Distribution de préservatifs

044 - CÉ  
20110131-07

**PRÉAMBULE** Des préservatifs seront distribués à l'école prochainement lors d'une journée thématique, le tout en lien avec le comité d'éducation à la sexualité.

**CONSIDÉRANT** le rôle de l'école en matière d'éducation à la sexualité;

**CONSIDÉRANT** l'objectif 2 de l'orientation 2 de notre projet éducatif, qui vise l'augmentation du nombre d'élèves qui adoptent de saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT** que la distribution de préservatifs se ferait dans le cadre d'une activité thématique sur l'éducation à la sexualité;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Clermont Desharnais et appuyé par Monsieur Jean Malette, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** que le Conseil d'établissement autorise la distribution massive de préservatifs lors de cette activité.

8 a) Approuver la programmation des activités proposée par le directeur :

044 - CÉ  
20110221-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées. Des changements seront apportés aux nombres d'élèves et au niveau pour l'activité #59.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Marc Périard et appuyé par Madame Sonia Pouliot, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités # 59 et 60 à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;



## 8 c) Campagne de sollicitation de dons - Club Amnistie

044 - CÉ  
20110221-04

**PRÉAMBULE** Le club amnistie, chapeauté par Monsieur Dominic Guénette, souhaite organiser une vente de pâtisseries et petites gâteries.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que la campagne de sollicitation de dons organisée ait comme objectif de remettre les profits amassés à Amnistie internationale;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Jessica Bertrand et appuyée de Madame Nathalie Chrétien, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser la campagne de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats de la campagne de financement;

## 8 e) Inspecteur local : Loi sur le tabac

044 - CÉ  
20110221-05

**PRÉAMBULE** Des amendes sont prévues dans la Loi pour les contrevenants qui ne respectent pas l'interdiction de fumer dans l'école et sur le terrain de l'école (ex. : près des portes, portiques de l'école, etc.). Monsieur Lacasse demande le consentement des membres afin de nommer la surveillante d'élèves, inspecteur local afin de remettre des contraventions aux contrevenants.

**CONSIDÉRANT** que l'école a le mandat de faire respecter la loi sur le tabac ;

**CONSIDÉRANT** que malgré les moyens déployés pour faire respecter cette loi, certains élèves persistent dans le non-respect de cette dernière;

**CONSIDÉRANT** que l'école peut se doter d'un inspecteur local lui donnant un pouvoir accru quand aux moyens pour faire appliquer la loi;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Marc Périard et appuyé de Monsieur Éric Labonté, il est résolu à l'unanimité:

**DE RECOMMANDER** que l'école secondaire Grande-Rivière demande auprès du Service de lutte contre le tabagisme la nomination de Madame Diane Bouliane, surveillante, comme inspecteur local ;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur de présenter la demande auprès des autorités concernées.

8 a) Approuver la programmation des activités proposées par le directeur :

044 - CÉ  
20110328-03

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Marie Claude Labelle et appuyée par Monsieur Clermont Desharnais, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER l'ajout des activités # 61 à 64 à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

## 8 b) Approuver l'entente de services avec la librairie Michabou

044 - CÉ  
20110328-04

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse présente aux membres l'entente de services proposée en partenariat avec la librairie Michabou, pour les années scolaire 2011-2012 et 2012-2013.

**CONSIDÉRANT** l'offre de service par la librairie Michabou pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013;

**CONSIDÉRANT** la qualité du service obtenue lors des trois dernières années avec la librairie Michabou;

**CONSIDÉRANT** la proximité de la librairie Michabou qui facilite le déplacement des parents;

**CONSIDÉRANT** la vérification qui sera faite par monsieur quant au libellé de la clause garantissant les prix;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Bruno Émond et appuyé par Monsieur Vincent Bourque il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** l'offre de service pour la vente de cahiers d'exercices pour l'année scolaire 2011-2012 et 2012-2013;

## 8 c) Approuver l'entente de partenariat avec le club de gymnastique Omnygym :

044 - CÉ  
20110328-05

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse nous présente le modèle utilisé pour le contrat d'utilisation des locaux de l'école par le club Omnygym afin de reconduire cette entente. Il donne des précisions aux membres quant aux termes de l'entente.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose le directeur Monsieur Stéphane Lacasse;

**CONSIDÉRANT** que la proposition qui lui a été soumise par Stéphane Lacasse, directeur répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école;

**CONSIDÉRANT** que le partenariat avec le Club de gymnastique d'Aylmer profite à de nombreux élèves de notre école;




**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Monsieur François Côté il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** le protocole d'entente entre l'école secondaire Grande-Rivière et le Club de gymnastique d'Aylmer;

**DE DÉSIGNER** M. Marc Brosseau, président du conseil d'établissement et M. Stéphane Lacasse, directeur à signer au nom de l'école le protocole d'entente avec le Club de gymnastique d'Aylmer;

**Rencontre 8) Date : 16 mai 2011**

	<b>b) Nouveau membre :</b>
044 - CÉ 20110516-01	PRÉAMBULE : Monsieur Marc Brosseau souhaite la bienvenue à Mme Lucie Joyal, qui remplacera Monsieur Jean Malette dans l'exécution de son mandat.
	CONSIDÉRANT la perte de la qualité de M. Jean Malette en vertu de l'article 45 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> , qui stipule qu'un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) ne peut être membre du conseil d'établissement d'une école qui relève de la compétence de la commission scolaire;
	CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a confié le mandat au directeur de trouver un parent intéressé parmi les membres de l'organisme de participation des parents;
	
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sonia Pouliot et appuyée par Monsieur Marc Périard, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER la nomination de Mme Lucie Joyal en remplacement de M. Jean Malette comme membre parent du conseil d'établissement jusqu'à la fin du mandat prévu soit, l'assemblée générale de l'année scolaire 2012-2013;

**8 a) Approuver la programmation des activités proposées par le directeur :**

044 - CÉ  
20110516-04

**PRÉAMBULE** Monsieur Benoit Prud'homme présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Monsieur Benoit Prud'homme, directeur par intérim;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Benoit Prud'homme, directeur par intérim, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur François Côté et appuyé par Madame Jessica Bertrand, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités # 65 à 70 à la programmation des activités proposées par Monsieur Benoit Prud'homme, directeur par intérim, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;

**6 a) Approuver la programmation des activités proposées par le directeur :**

044 - CÉ  
20110530-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur François Côté et appuyé par Monsieur Vincent Bourque, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2010-2011;



## 6 b) Approuver la liste des fournitures scolaires

044 - CÉ  
20110328-04

**PRÉAMBULE** Monsieur Jean-Marie Charette présente aux membres les listes de fournitures scolaires et les frais qui seront à la charge des parents. Il donne des précisions quant aux augmentations et aux diminutions de coûts dans certains cas. Ce document a été préparé en collaboration avec les animateurs pédagogiques et il remercie Nathalie Chrétien et Vincent Bourque ici présents qui ont travaillé à l'élaboration du document.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Monsieur Stéphane Lacasse, directeur de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises et les frais aux parents;

**CONSIDÉRANT** que les projets de listes de fournitures scolaires et les frais aux parents proposés par Monsieur Lacasse, directeur, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Bruno Émond et appuyé par Monsieur Vincent Bourque il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les listes de fournitures scolaires et les frais qui seront à la charge des parents des élèves de l'École Grande-Rivière pour l'année scolaire 2011-2012, dont copies sont versées en annexes (nos : 2) au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'il achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

### 6 c) Approuver du budget annuel:

044 - CÉ  
20110530-05

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse et Monsieur Charrette présentent aux membres le budget annuel. Ils expliquent aux membres qu'il est conçu en fonction des allocations reçu du ministère et de la Commission scolaire, selon la clientèle établie. Monsieur Lacasse et Monsieur Charrette répondent aux questions des membres.

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit, sur recommandation du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique (article 95)*;

**CONSIDÉRANT** les ressources allouées à l'établissement par la commission scolaire en vertu du cadre budgétaire;

**CONSIDÉRANT** les autres sources de revenus;

**CONSIDÉRANT** que ce budget est équilibré;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu es politiques, des règlements et des procédures de la Commission scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;


**CONSIDÉRANT** que le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire.



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Clermont Desharnais et appuyé par Monsieur Bruno Émond il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** que le budget des dépenses de l'établissement totalisant \$ 1 265 832.00 soit adopté et soumis à la Commission scolaire pour son approbation.

**Rencontre 10) Date : 8 juin 2011**

8 b)	Approbation du code de vie
044 - CÉ 20110608-01	PRÉAMBULE : Monsieur Lacasse présente aux membres le code de vie modifié et explique les modifications apportées et la façon dont ce code de vie a été élaboré.
	CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière doit approuver les règles de conduite dans le Code de vie de l'école, proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;
	
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Monsieur Vincent Bourque, il est résolu à l'unanimité:
	D'APPROUVER, conformément à l'article 76.1er par. De la <i>LIP</i> , le code de vie 2011-2012 de l'école secondaire Grande-Rivière, tel que proposé par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont copie est versée en annexe au procès-verbal (no : 2) pour en faire partie intégrante;  DE MANDATER monsieur Stéphane Lacasse, Directeur, pour qu'une copie de ce nouveau <i>Code de vie</i> soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2 <sup>e</sup> par., de la <i>LIP</i> ;

8 c)

## Plan de réussite

044 - CÉ  
20110608-03

**PRÉAMBULE :** Monsieur Lacasse présente aux membres le plan de réussite élaboré et révisé en collaboration avec le personnel de l'école. Les mesures et les moyens seront mis en place au fur et à mesure. Le directeur répond aux nombreuses questions des membres. Les membres se questionnent sur l'aide pouvant être apportée en classe aux élèves et l'accompagnement pour les enseignants.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école école secondaire Grande-Rivière doit approuver le plan de réussite de l'école proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *LIP*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

**CONSIDÉRANT** que sur la base de cette analyse et du plan stratégique de la commission scolaire, le conseil d'établissement a déterminé les orientations et les objectifs de l'école dans son projet éducatif (Cf. l'art. 74) qui a été adopté (Cf. l'art. 37) le 28 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que la proposition a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (Cf. l'art. 77);



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Madame Sonia Pouliot, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** Conformément à l'article 209.2 de la *LIP*, le plan de réussite de l'École secondaire Grande-Rivière, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal (no 4), pour en faire partie intégrante.

## 8 d) Approbation de la convention de gestion et de réussite éducative

044 - CÉ  
20110608-02

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres la convention de gestion et explique son contenu aux membres. Les membres déplorent toutefois que les pourcentages de réussite soient chiffrés.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 209.2 la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la Commission scolaire et le directeur de l'établissement conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 209.2 la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'École secondaire Grande-Rivière doit approuver la convention de gestion et de réussite éducative de l'école proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de convention de gestion et de réussite éducative a fait l'objet d'une consultation auprès du personnel de l'école (Cf. l'art. 209.2);



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean Bilodeau et appuyé par Monsieur Clermont Desharnais, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** Conformément à l'article 209.2 de la *LIP*, la convention de gestion et de réussite éducative pour l'année scolaire 2011-2012 de l'École secondaire Grande-Rivière, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal (no : 3), pour en faire partie intégrante;

**Rencontre 11) Date : 29 août 2011**

## **B. Le projet éducatif**

Le conseil d'établissement a adopté en octobre dernier un nouveau projet éducatif. À partir des orientations et objectifs identifiés, l'équipe-école a poursuivi son travail en établissant les moyens et les cibles que l'on retrouve dans le plan de réussite approuvé en juin dernier.

Le tableau suivant reprend les orientations et les objectifs du projet éducatif et les indicateurs et les cibles établis dans le plan de réussite afin de vous donner les résultats disponibles en juin 2011. Plusieurs résultats ne seront disponibles qu'après la première année de mise en œuvre du plan de réussite.

## Orientation 1 : Notre école favorise la réussite en adaptant les services aux besoins de l'élève.

### Objectif 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Taux de diplomation et de qualification Taux de réussite des élèves sous plan d'actions	(à venir en juin'12) % de diplômés (à venir en juin'12) % de qualifiés 30 % de diplômés parmi les élèves ciblés	N.D.

### Objectif 2 : Augmenter la persévérance scolaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Taux de persévérance	75%	N.D.
Taux d'adhésion des entreprises	40%	

### Objectif 3 : Augmenter les taux de réussite en français, mathématiques et sciences

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Taux de réussite en français 2e - 4e juin 2010 : 78% - 82%	2e - 4e Juin 2011 : 80% - 83% 2e - 4e Juin 2012 : 82% - 84% 2e - 4e Juin 2013 : 84% - 85%	2 <sup>e</sup> : 81,9%      4 <sup>e</sup> : 92,7%
Taux de réussite en mathématique 1e - 2e juin 2010 : 63% - 63%	1e - 2e Juin 2011 : 65% - 65% 1e - 2e Juin 2012 : 67% - 67% 1e - 2e Juin 2013 : 69% - 69%	1 <sup>e</sup> : 63,0% (76,6%)    2 <sup>e</sup> : 67,3%
Taux de réussite en sciences 1e - 2e juin 2010 : 50% - 60%	1e - 2e Juin 2011 : 55% - 63% 1e - 2e Juin 2012 : 60% - 65%	1 <sup>e</sup> : 77,4%      2 <sup>e</sup> : 67,0%

### Objectif 4 : Permettre à l'élève de se découvrir, de s'épanouir et de s'engager dans son cheminement

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Nombre de participants	à venir en juin 2012	N.D.
Nombre d'événements/année	1/ ens.	
Nombre d'événements/année	6	
Nombre d'activités	16	



## Orientation 2 : Notre école développe chez l'élève de saines habitudes de vie

### Objectif 1 : Augmenter la participation des élèves à l'activité physique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
% des élèves qui participent à une activité sportive	à venir en juin 2012	N.D.
Nombre d'heures consacrées à l'activité physique/semaine	à venir en juin 2012	
	1 de plus/ année	

### Objectif 2: Augmenter le nombre d'élèves qui adoptent de saines habitudes de vie

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Taux d'adhésion	75%	N.D.
	à venir en juin'12	
Nombre de campagnes	7	

## Orientation 3 : Notre école prépare l'élève à devenir un citoyen responsable et autonome

### Objectif 1 : Développer l'implication sociale chez l'élève.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Taux d'élèves qui s'impliquent dans l'école	2012 - tout le 1er cycle 2014 - tout le 1er cycle et 50% du 2e cycle	N.D.
Nombre d'activités offertes	Augmentation de 10%	
Nombre d'élèves qui ont au moins une activité colligée	Tous les élèves	

### Objectif 2 : Transmettre des valeurs environnementales

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Nombre d'actions posées		N.D.
Nombre d'actions respectant la politique		
Montant d'argent dépensé pour réparer les dommages causés par le vandalisme	25 % du budget pour activités	

### Objectif 3 : Transmettre des valeurs démocratiques.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Taux de représentation au conseil	1 élève / unité	2 élèves/ unité sauf unité 6
Taux de participation au processus de consultation	15%	N.D.

### Objectif 4 : Développer le savoir-vivre en société

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS JUIN 2011
Mise en place d'un nouveau code de vie	Septembre 2011	ATTEINTE
Nombre d'activités	à venir en juin'12	N.D.

TAUX DE RÉUSSITE POUR L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES UNIQUES			
	juin-08	juin-09	juin-10
Ensemble du Québec	84,20%	87,40%	93,10%
Enseignement public	81,60%	85,60%	91,70%
Région	81,00%	84,80%	91,00%
Commission scolaire	82,40%	86,00%	92,60%
Grande-Rivière	82,20%	88,00%	92,90%

	Sciences physiques 416*		Math 514*		Français 536			Anglais 544		
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Enseignement public	85	77,4	68,2	68,4	86,6	89,4	90	93,4	92,2	93,9
Commission scolaire	82,8	79,6	66,2	65	82,4	89,2	91,4	96,4	96,6	95
Grande-Rivière	81,8	83,2	50	67,2	82	89,8	89,6	95,2	98,4	98,6

\* Il n'y avait pas d'épreuves dans cette matière en juin 2010.

Indicateurs nationaux pour l'école Grande-Rivière				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
	%	%	%	%
Âge à l'entrée au secondaire	85,5	87,4	85,5	85,9
Cycle 1 : sorties sans diplôme	2,4	2,3	2,7	n.d.
Cycle 2 : sorties sans diplôme	4,6	4,7	4,9	n.d.
Sec. V : sorties avec diplôme	79,2	78,5	81	n.d.
Ensemble sorties avec diplôme ou qual.	78,2	78,3	78,9	n.d.

PERSONNELS (2009-2010)	
Personnel enseignant (en ETP)	91,1
Enseignants âgés de 53 ans et plus	8%
Jeunes enseignants (< 5ans d'expérience)	27%
Stabilité des enseignants	90%
Qualifié initialement dans le champ principal	77%
Rapport élèves / enseignant	19

Indice de milieu socio-économique 2009-2010			
École	Rang décile	Moyenne	Québec
6,707	2	7,015	12,72

\*Voir le lexique en annexe pour une description des indicateurs

## **C. ANNEXE**

**École secondaire Grande-Rivière**  
**PROJET ÉDUCATIF 2010-2014**  
*«1001 visages, 1001 projets, 1 fierté : Grande-Rivière»*

<b>MISSION</b>	L'école a pour mandat d'instruire, de qualifier et de socialiser tous les élèves. Afin de favoriser leur réussite, l'école permettra d'acquérir des connaissances, de développer des compétences et des attitudes qui faciliteront leur insertion sociale, la poursuite de leurs études et leur intégration professionnelle.		
<b>VISION</b>	<p>L'école secondaire Grande-Rivière accueille une clientèle de plus en plus diversifiée. Dans un esprit de collaboration avec les parents, la communauté et nos partenaires, notre école permet à chaque élève de se trouver une place, de vivre des réussites selon ses champs d'intérêt et d'atteindre un équilibre de vie, et ce, dans un milieu où la langue française est valorisée.</p> <p>Afin de relever le défi toujours présent de la persévérance scolaire et d'accroître le sentiment d'appartenance, l'école offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un programme général stimulant;</li> <li>→ Un programme de concentration en arts plastiques et en musique;</li> <li>→ Un programme de soutien aux élèves en difficulté;</li> <li>→ Un programme d'éducation internationale;</li> <li>→ Des activités communautaires, culturelles, sportives et sociales;</li> <li>→ Un milieu encadrant et sécuritaire.</li> </ul>		
<b>VALEURS</b>	Autonomie, engagement, ouverture, persévérance, respect, responsabilisation.		
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>ORIENTATION 2</b>	<b>ORIENTATION 3</b>	
<i><b>Notre école favorise la réussite en adaptant les services aux besoins de l'élève.</b></i>	<i><b>Notre école développe chez l'élève de saines habitudes de vie.</b></i>	<i><b>Notre école prépare l'élève à devenir un citoyen responsable et autonome.</b></i>	
<u><b>Objectifs :</b></u>	<u><b>Objectifs :</b></u>	<u><b>Objectifs :</b></u>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification;</li> <li>2. Augmenter la persévérance scolaire;</li> <li>3. Augmenter les taux de réussite en français, mathématiques et sciences;</li> <li>4. Permettre à l'élève de se découvrir, de s'épanouir et de s'engager dans son cheminement.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter la participation des élèves à l'activité physique;</li> <li>2. Augmenter le nombre d'élèves qui adoptent de saines habitudes de vie.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer l'implication sociale chez l'élève;</li> <li>2. Transmettre des valeurs environnementales;</li> <li>3. Transmettre des valeurs démocratiques;</li> <li>4. Développer le savoir-vivre en société.</li> </ol>	

